



MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

785, rue Principale

Rémigny (Québec) J0Z 3H0

Directrice générale : (819)761-2421

Inspecteur municipal : (819)761-2128

Courriel : inspecteur@municipaliteremigny.qc.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE : ABRI SOMMAIRE

- ✓ Il est interdit de commencer vos travaux avant que votre permis ne vous soit accordé.
- ✓ L'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous lorsque votre permis sera prêt.
- ✓ Il est important de bien remplir chaque section du formulaire. Si les renseignements fournis ne sont pas complets cela pourrait occasionner un retard dans l'émission de votre permis.
- ✓ N'oubliez pas que le tout doit être écrit lisiblement.
- ✓ La demande de permis doit être faite par le propriétaire du terrain ou un représentant autorisé.

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE :

Prénom : _____ Nom de famille : _____

No. Civique : _____ Nom de la rue ou du chemin : _____

Casier postal : _____ Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____

Téléphone : (résidence) : _____ Cellulaire : _____

ADRESSE DE L'IMMEUBLE OÙ LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS :

No Civique : _____ Nom de la rue ou du chemin : _____

Rémigny (Québec) J0Z 3H0 Numéro de matricule (compte de taxe) : _____

Début des travaux : ____/____/____ Fin des travaux : ____/____/____

(Les travaux ne peuvent commencer avant l'émission du permis)

Coût approximatif des travaux : _____ \$

Les travaux seront exécutés par :

Le propriétaire L'entrepreneur suivant :

Nom : _____ No licence (RBQ) _____

Adresse : _____

Ville : _____ Tél. : _____ Téléc. : _____

PERMIS DEMANDÉ POUR :

Nouvelle construction Rénovation/agrandissement Démolition

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ : Permis n° : _____

Numéro cadastre : _____ Superficie du terrain : _____

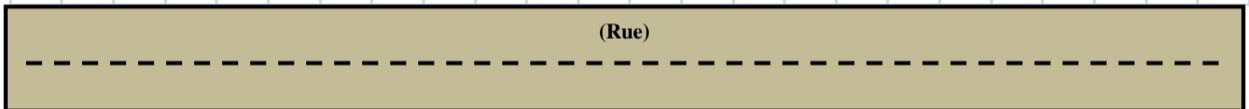
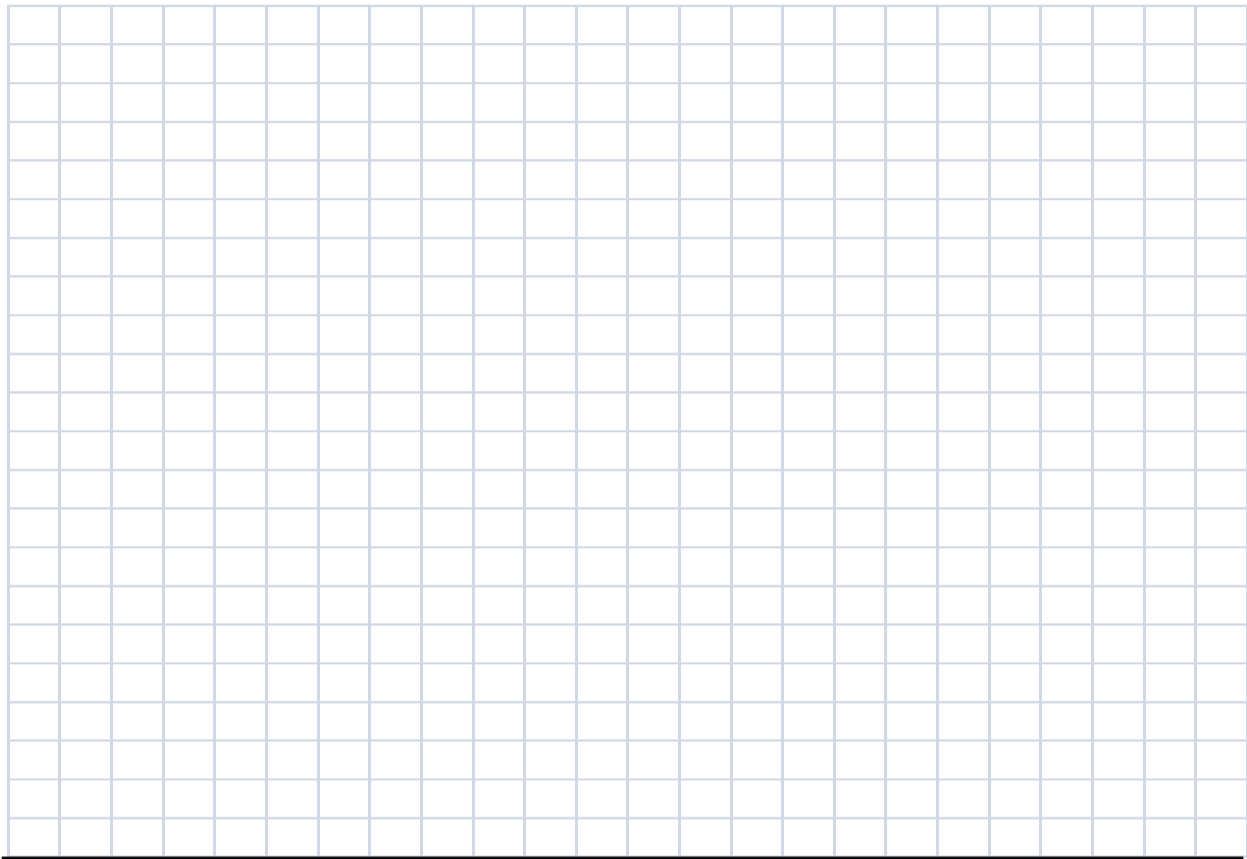
Utilisation prédominante du terrain : _____ Zonage : _____

Reçu par : _____ Date : _____

Initiales du propriétaire : _____

CROQUIS DE L'EMPLACEMENT :

(Veuillez fournir un croquis de l'emplacement proposé de la future construction; inclure distances des bâtiments existants, cours d'eau, chemin, ligne de lot. Si vous manquez d'espace, veuillez joindre une feuille en annexe)



Rue ou chemin publique à proximité : _____

Assurez-vous que les distances sont bien indiquées, s'il y a lieu, d'un lac, rivière, ruisseaux, autre bâtiments et chemin publique.

INFORMATIONS BÂTIMENT :

Superficie totale: _____ 30 mètres² maximum (323 pieds²) 16' X 20' = 320 pieds²

DIMENSIONS : (indiquer l'unité de mesure; mètres: _____ ou pieds: _____)

Façade : _____ Arrière : _____ Gauche : _____ Droit : _____

Ajouté un plan sommaire de la construction (portes, fenêtres, murs intérieurs, galerie)

PLAN SOMMAIRE DU BÂTIMENT : (Si vous manquez d'espace joindre en annexe):



Initiales du propriétaire : _____

RÈGLEMENTATION À SUIVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI SOMMAIRE :

- 300 mètres d'un lac
 - 100 mètres d'une rivière
 - 25 mètres d'un ruisseau
 - 50 mètres d'un chemin public
 - Un seul plancher (30 mètres²)
 - Sans fondation permanente
 - L'abri doit être en forêt
 - Non visible du chemin public
 - Interdiction de construire dans un champ
 - Dépourvu de toute alimentation en eau
 - Dépourvu de toutes installations électriques
 - Seule l'installation d'un cabinet à fosse sèche (toilette sèche) est permise à proximité de l'abri sommaire
 - Aucun véhicule désaffecté (roulotte, autobus, etc..) ne peut être installé. Un véhicule désaffecté est un véhicule qui a perdu sa fonction première, peu importe son degré de transformation.
 - L'abri sommaire ne peut être utilisé comme résidence, seule l'utilisation occasionnelle est permise
- **Règlement 4.46:** Si l'abri sommaire est utilisé comme camp de chasse, il doit être à une distance de 2 à 3 kilomètres d'une résidence ou chalet de villégiature concentrée.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : (Toutes informations pertinentes à la bonne compréhension de votre projet)

Toutes modifications aux travaux proposés doivent être approuvées par l'inspecteur.

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et que je m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires en vigueur.

Signature du propriétaire ou d'un représentant autorisé
(Lettre d'autorisation requise dans le cas d'un représentant)

Date

NOTE : En vertu du règlement, la municipalité devra rendre sa décision dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Initiales du propriétaire : _____